

Journée d'information du *Cedre* 2001
« Au-delà du pétrole brut »

LE CAS DU HAVEN: QUAND UN BRUT DEVIENT RESIDU DE BRÛLAGE

Michel Girin
pour
Ezio Amato



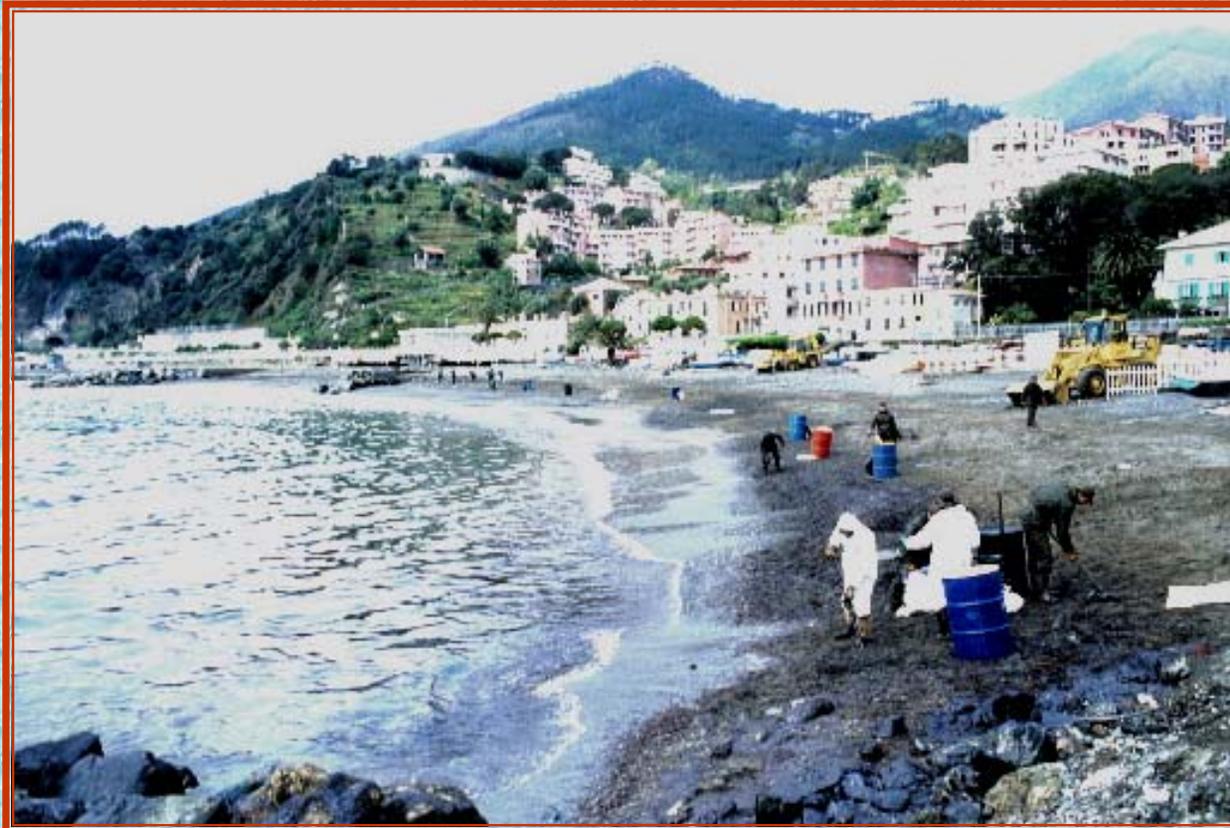
ICRAM

Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare

L'ACCIDENT

11 avril 1991:
le pétrolier HAVEN au mouillage devant
Gênes avec 144 000 tonnes de brut iranien
explose et prend feu

Une marée noire classique



**Estimée par le FIPOL à 10 000 tonnes
d'hydrocarbures intacts et partiellement brûlés**

"Le cas du HAVEN: quand un brut devient résidu de brûlage"

Une question non moins classique

Tout n'est pas parti en fumée.
Qu'y a-t-il sur le fond ?
Est-ce un risque ?



"Le cas du HAVEN: quand un brut devient résidu de brûlage"

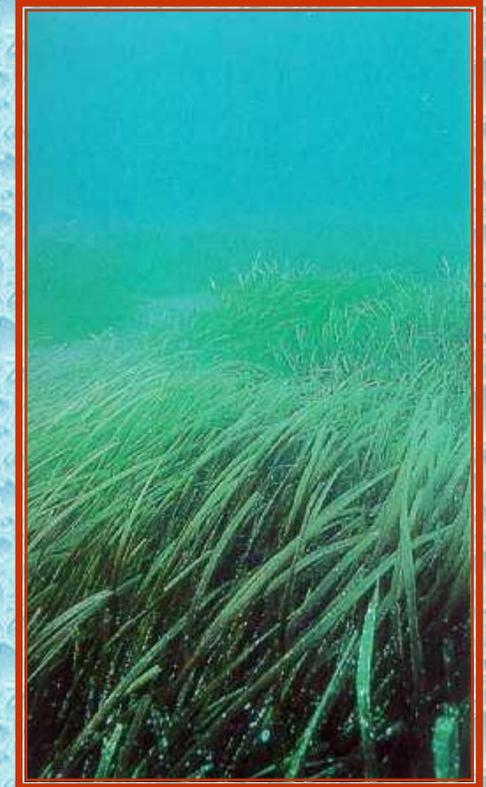
Les estimés de quantité

10 000 à 50 000 tonnes de résidu
(lourd, partiellement brûlé,
hétérogène) entre quelques dizaines
de mètres et plus de 500 mètres
de profondeur

*L'Icram (Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e
Tecnologica Applicata al Mare) étudie l'impact à long
terme sur l'environnement et la pêche locale*

Circonstances aggravantes

- ↘ Sur des herbiers de posidonies et de cymodocées
- ↘ Dans le pays d'Europe qui s'est doté d'une loi sur l'environnement prévoyant une indemnisation du dommage environnemental



- ↘ Dans la zone du sanctuaire méditerranéen des cétacés

"Le cas du HAVEN: quand un brut devient résidu de brûlage"

1991-99: un vaste programme d'interventions et d'étude sur financement d'État

- Analyses dans l'eau, sur les sédiments et dans les tissus des ressources demersales
- Cartographie électroacoustique des fonds
- Campagnes d'observation par ROV et par la soucoupe CYANA (IFREMER)
- Étude des peuplements *fouling* sur l'épave
- Étude de la pêche commerciale

Données disponibles sur les dépôts d'hydrocarbures brûlés

- Dépôts jusqu'à 500 m de profondeur colonisés par faune sexile et vagile
- 4 500 à 5 000 m³ de produit dans une zone principale (40% de couverture, 10 cm d'épaisseur moyenne)
- 1 250 à 2 500 m³ dans une zone secondaire (30% de couverture, moins de 10 cm d'épaisseur)

Trois morceaux d'épave

Sur fonds de 75, 110 et 490 m.

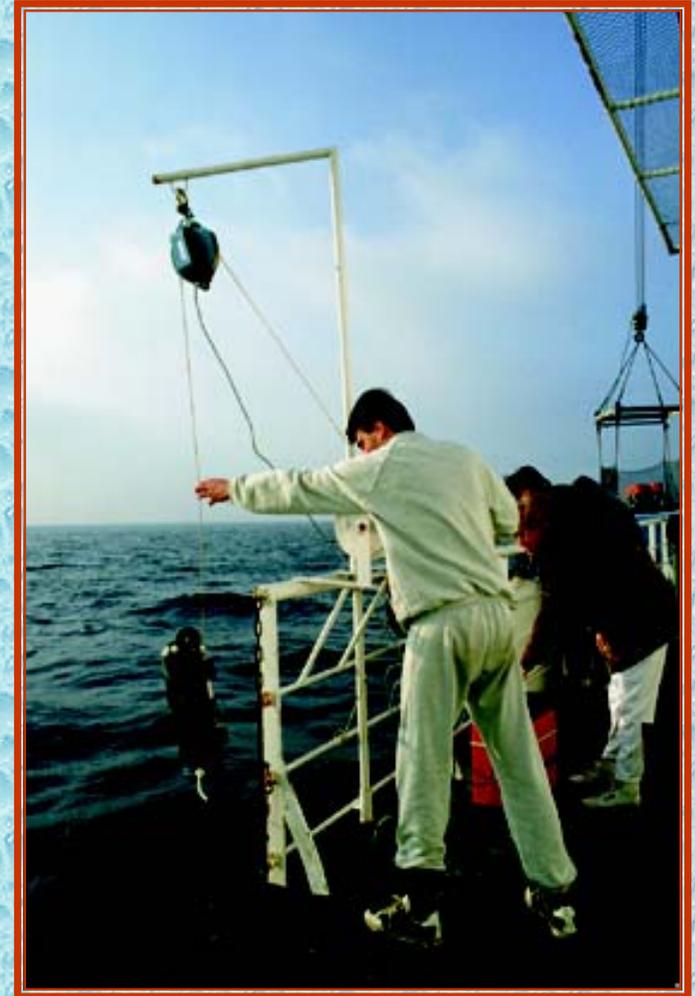
L'épave à -75 m contient au moins 2800 m³ de produits partiellement brûlés



Études et analyses

- Des composés potentiellement cancérigènes dans les résidus
- Des soupçons d'impact sur la faune benthique (langoustine, lotte, etc.)

Mais pas de liens avérés entre les premiers et les seconds



Huit ans de procédure

Conduisant à un accord extrajudiciaire
exceptionnel avec le FIPOL 71 et l'assureur
du navire :

un versement forfaitaire du plafond de
l'assureur et du FIPOL (400MF) plus
environ 40 MF de « don gracieux » de
l'assureur

1999 : une enveloppe de restauration environnementale

Environ 100 millions de F
prélevés sur le forfait
d'indemnisation en application
de la loi fixant l'accord de
l'état sur cette indemnisation

Un programme en 4 composantes

- ↘ Nettoyage de l'épave principale (10 MF)
- ↘ Nettoyage des fonds et réduction des effets (72 MF)
- ↘ Réimplantation de posidonies (10 MF)
- ↘ Banque de données, contrôle, suivi (8 MF)

Un contrat tripartite le 15/11/99

Entre :
le ministère de l'Environnement
(donateur)
la Région Ligurie (bénéficiaire)
et l'ICRAM (coordonnateur)
pour des appels d'offres de marchés
publics

Parce que

« les fonds du ponent Ligure sont toujours pollués par des milliers de tonnes de (produits) qui constituent une source de molécules cancérogènes, mutagènes et tératogènes »

Sachant que

« la restauration ... implique la mise en œuvre de connaissances, méthodologies et moyens seulement partiellement adaptés et disponibles »

⇒ *Un projet exceptionnel, à suivre attentivement*